

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
Nom commercial du produit : MASTIC VARIO DOUBLE FIT

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation du mélange : Mastic pour assurer l'étanchéité périphérique des membranes d'étanchéité à l'air

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Saint Gobain ISOVER  
1 rue Gardénat Lapostol  
92282 Suresnes Cedex  
T (33)01 40 99 24 00  
[info\\_isover.fr@saint-gobain.com](mailto:info_isover.fr@saint-gobain.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	<a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>	+33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé dangereux au sens du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

EUH208 : contient du benzisothiazole-3(2H)-one, mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1). Peut provoquer une réaction allergique.

EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006.

Le mélange ne contient aucune substance PBT (persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non concerné.

### 3.2. Mélanges

Non concerné.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements sales et inibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs etc...), consulter un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Oter les lentilles de contact.  
Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes.  
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.  
Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir  
Rincer la bouche à l'eau  
Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets retards, se reporter à la rubrique 11 et à la rubrique 4.1 sur les voies d'absorption. Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passé un certain temps/plusieurs heures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Dépend de la nature et de l'envergure de l'incendie.  
Jet d'eau d'eau pulvérisé/mousse/CO<sub>2</sub>/poudre d'extension

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie peuvent se former: oxydes de carbone, oxydes d'azote, gaz toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.  
Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation suffisante. Faire attention aux risques de glissement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté  
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".  
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement en cas de déversement dans un local fermé ou non aéré.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.  
Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel.  
Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
En cas de contamination accidentelle des égouts, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par exemple liant universel, sable, Kieselgur, sciure) et éliminer conformément à la rubrique 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter aux sections 8 & 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation des lieux.  
Éviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Se laver les mains après toute manipulation  
Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.  
Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation

Mesures d'hygiène : Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques est applicable.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux.  
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker le produit dans son emballage d'emballage d'origine et fermé. Conserver au sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

FRANCE		
Carbonate de calcium	VME	10 mg/m <sup>3</sup>
Nitritotriéthanol	VLE (ACGIH)	5 mg/m <sup>3</sup>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains	: Gants protecteurs résistant aux produits chimiques (EN 374) Recommandé : gants protecteurs en nitrile (EN 374) avec épaisseur de couche minimale $\geq 0.40$ Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes : $\geq 480$ La détermination des délais de rupture conformément à la norme EN374 3 <sup>ème</sup> partie n'a pas été effectuée dans un environnement pratique. Il est conseillé une durée maximum de port correspondant à 50% du délai de rupture. Crème protectrice pour les mains recommandée.
Protection oculaire	: Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection (ex gants de sécurité EN ISO 20345, vêtements de protection à manches longues).
Protection des voies respiratoires	: Pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâteux
Couleur	: En fonction de la spécification
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Non déterminé
pH	: 7.5 – 7.8
Point de fusion/point de congélation	: Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non déterminé
Point d'éclair	: Non déterminé
Taux d'évaporation	: n.a
Inflammabilité (solide, gaz)	: n.a
Limites inférieure d'explosivité	: Non déterminé
Limites supérieure d'explosivité	: Non déterminé
Pression de vapeur à 20 °C	: Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1)	: Non déterminé
Densité	: 1.38 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Masse volumique apparente	: n.a
Solubilité	: Non déterminé
Hydrosolubilité	: Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	: n.a
Température de décomposition	: Non déterminé
Viscosité (23°C)	: Non déterminé
Propriétés explosives	: Le produit n'a pas d'effets explosifs.
Propriétés comburantes	: Non

### 9.2. Autres informations

Miscibilité	: Non déterminé
Liposolubilité/solvant	: Non déterminé
Conductivité	: Non déterminé
Tension superficielle	: Non déterminé
Teneur en solvants	: Non déterminé
Teneur en métal	: Non déterminé
Masse molaire	: Non déterminé
Chaleur chimique de combustion:	: Non déterminé

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas à prévoir .

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun danger connu (cf.également rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun danger connu (cf.également rubrique 7).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition exclue lors d'un usage conforme (cf également rubrique 5.2).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Mastic Vario Double Fit						
Toxicité/effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale						n.d
Toxicité aiguë, dermique						n.d
Corrosion cutanée/irritation cutanée						n.d
Lésions oculaires graves/irritation oculaire						n.d
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						n.d
Mutagénicité sur les cellules germinales						n.d
Cancérogénicité						n.d
Toxicité pour la reproduction						n.d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (STOT-SE)						n.d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (STOT-RE)						n.d
Danger par aspiration						n.d
Symptômes						n.d
Autres informations						Classification selon la procédure de calcul

Carbonate de calcium						
Toxicité/effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale	LD50	>2000	mg/kg	Rat	OECD 420 (Acute oral toxicity – fixe dose procedure)	
Toxicité aiguë, dermique	LD50	>2000	mg/kg	Rat	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative	LC50	>3	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée				Lapin	OECD 404 (Acute dermal irritation/corrosion)	Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire				Lapin	OECD 405 (Acute eye irritation/corrosion)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée				Souris	OECD 429 (Skin sensitisation-local lymph node assay)	Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales					OECD 471 (bacterial reverse mutation test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales					OECD 476 (In vitro mammalian cell gene mutation test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales					OECD 476 (In vitro mammalian chromosome aberration test)	Négatif
Cancérogénicité						Aucune indication

						relative à un effet de ce type
Toxicité pour la reproduction	NOEL	1000	Mg/kg/bw/d	Rat	OECD 422 (Combined repeated dose Tox.study with reproduction/develop.Tox Screening test)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (STOT-SE)						Aucune indication à un effet de ce type
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (STOT-RE)						Aucune indication à un effet de ce type
Danger par aspiration						Non
Symptômes						Sang dans les urines (hématurie), nausées et vomissements

<b>Nitritotriéthanol</b>						
<b>Toxicité/effet</b>	<b>Résultat</b>	<b>Valeur</b>	<b>Unité</b>	<b>Organisme</b>	<b>Méthode d'essai</b>	<b>Remarque</b>
Toxicité aiguë, orale	LD50	6400	mg/kg	Rat	OECD 420 (Acute oral toxicity)	
Toxicité aiguë, dermique	LD50	>2000	mg/kg	Lapin	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative	LC50	1.8	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	Vapeurs dangereuses
Corrosion cutanée/irritation cutanée				Lapin	OECD 404 (Acute dermal irritation/corrosion)	Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire				Lapin	IUCLID Chem.Data Sheet (ESIS)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée				Cochon d'inde	OECD 406 (Skin sensitisation)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales					OECD 471 (bacterial reverse mutation test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales					OECD 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus test)	Négatif
Cancérogénicité						Des nitrosamines peuvent se former avec des agents de nitrosation. Les nitrosamines se sont montrées cancérogène dans l'expérimentation animale
Toxicité pour la reproduction	NOEL	1000	Mg/kg/bw/d	Rat	OECD 422 (Combined repeated dose Tox.study with reproduction/develop.Tox Screening test)	
Symptômes						Perte de connaissance, diarrhée, toux, collapsus, fatigue, vertige, nausées et vomissements

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Mastic Vario Double Fit</b>							
<b>Toxicité/effet</b>	<b>Résultat</b>	<b>Temps</b>	<b>Valeur</b>	<b>Unité</b>	<b>Organisme</b>	<b>Méthode d'essai</b>	<b>Remarque</b>
Toxicité poissons							n.d
Toxicité daphnies							n.d

Toxicité algues							n.d
Persistance et dégradabilité							n.d
Potentiel de bioaccumulation							n.d
Mobilité dans le sol							n.d
Résultats des évaluations PBT et vPvB							n.d
Autres effets néfastes							n.d

<b>Carbonate de calcium</b>							
Toxicité/effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons	LC50	96h	>1000	mg/l	Oncorhynchus mykiss	OECD 203 (fish acute toxicity test)	v/v saturated solution of test material
Toxicité daphnies	LD50	48h	>1	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. acute immobilisation Test)	v/v saturated solution of test material
Toxicité algues	EC50	72h	>14	mg/l	Desmodesmus subspicatus	OECD 201 (Alga, Growth inhibition test)	
Toxicité algues	NOEC/NOEL	72h	14	mg/l	Desmodesmus subspicatus	OECD 201 (Alga, Growth inhibition test)	
Persistance et dégradabilité							Les substances anorganiques ne sont pas concernées.
Potentiel de bioaccumulation							Non
Mobilité dans le sol							n.a
Résultats des évaluations PBT et vPvB							Aucune substance PBT et vPvB
Toxicité bactéries	EC50	3h	>1000	mg/l	Activated sludge	OECD 209 (activated sludge, respiration inhibition test (carbon and ammonium oxidation))	
Toxicité bactéries	NOEC/NOEL	3h	1000	mg/l	Activated sludge	OECD 209 (activated sludge, respiration inhibition test (carbon and ammonium oxidation))	
Autres organismes	NOEC/NOEL	14d	1000	mg/kg dw	Eisenia foetida	OECD 207 (earthworm, acute toxicity tests)	
Autres organismes	NOEC/NOEL	21d	1000	mg/kg dw		OECD 208 (terrestrial plants, growth test)	Glycine max.
Autres organismes	NOEC/NOEL	21d	1000	mg/kg dw		OECD 208 (terrestrial plants, growth test)	Avena sativa
Autres organismes	NOEC/NOEL	21d	1000	mg/kg dw		OECD 208 (terrestrial plants, growth test)	Lycopersicon esculentum
Autres organismes	NOEC/NOEL	21d	1000	mg/kg dw		OECD 216 (soil microorganisms – nitrogen transformation test)	
Hydrosolubilité			0.0166	g/l		OECD 105 (water solubility)	20°C

<b>Nitrotriéthanol</b>							
Toxicité/effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons	LC50	96h	450-1000	mg/l	Lepomis	IUCLID Chem.Data Sheet (ESIS)	
Toxicité daphnies	EC50	24h	1390	mg/l	Daphnia magna	IUCLID Chem.Data Sheet (ESIS)	
Toxicité algues	IC50	72h	216	mg/l	Desmodesmus subspicatus	IUCLID Chem.Data Sheet (ESIS)	
Persistance et dégradabilité		19d	96	%		OECD 301 <sup>E</sup> (ready biodegradability-modified OECD screening test)	
Potentiel de bioaccumulation	Log Pow		2.3			OECD 107 (partition coefficient n-octanol/water) – shake flask method	N'est pas accepté en raison de la valeur log Pow
<b>Mobilité dans le sol</b>							
Résultats des évaluations PBT et vPvB							Aucune substance PBT



							et vPvB
Toxicité bactéries	EC50	16h	>10 000	mg/l	Pseudomonas putida		
Toxicité bactéries	IC50	3h	>1000	mg/l		OECD 209 (activated sludge, respiration inhibition test - (carbon and ammonium oxidation))	

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Produit nettoyant recommandé : eau.  
Il y a lieu d'éviter l'évacuation des eaux usées dans l'environnement.  
Les emballages doivent être ramenés au recyclage dans le respect des directives locales/nationales respectivement applicables.

Code déchet : 08 04 10

Nom du déchet : Déchets de colle et de mastic à l'exception de ceux soumis à 08 04 09

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : n.a  
N° ONU (IMDG) : n.a  
N° ONU (IATA) : n.a  
N° ONU (ADN) : n.a  
N° ONU (RID) : n.a

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

n.a

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : n.a  
IMDG: n.a  
IATA: n.a  
ADN: n.a  
RID: n.a

### 14.4. Groupe d'emballage

n.a

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf mention contraire, il convient de respecter les dispositions générales pour la mise en œuvre d'un transport en toute sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Directive 2010/75/UE : 2 g/l.  
Directive 2010/75/UE : 0.14%  
VOC : 2 g/l

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

## SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes utilisés dans ce document

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
dw	dry weight (=masse sèche)
IATA	International Air Transport Association
IBC	International Bulk Chemical (Code)
IMDG-code	International Maritime Code for Dangerous Goods (IMDG-Code)
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
n.a	N'est pas applicable
n.d	N'est pas disponible
n.e	N'est pas examiné
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Règlement n°1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
VME	Valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE (ou VLCT)	Valeurs limites court terme (ED 984 VLEP 06-2008, France)
VOC	Volatile Organic Carbone (Carbone Organic Volatil)
vPvB	Very persistent and very accumulative

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*